

Point Habitat Jeunes



Rapport d'activité 2022

ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR L'ENFANT ET L'ADULTE **AHSSEA**



LE **P**POINT **H**HABITAT **J**JEUNES

De Frotey-Les-Vesoul

est géré par

L'**A**SSOCIATION **H**AUT **S**AONOISE POUR

LA **S**AUVEGARDE DE L'**E**NFANT

A L'**A**DULTE

Président du Conseil d'Administration

Fabrice TAILLHARDAT (depuis le 22 octobre 2021)

Directeur Général

Gilles VALLADONT

Direction du PHAJ

Sabrina RÉNET jusqu'au 18/10/22

Gilles VALLADONT et Nathalie SERRA, direction par intérim
depuis le 18/10/22

Karine LAVALLEE, cheffe de service depuis le 13/02/23

Table des matières

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	4
PRESENTATION DU POINT HABITAT JEUNE.....	5
1. L'AGREMENT	5
2. LA MISSION.....	5
PRESENTATION DU PERSONNEL	7
1. L'ORGANIGRAMME	7
2. LES MOUVEMENTS.....	8
3. LES MOTIFS DE DEPART	8
4. LA REPARTITION HOMME-FEMME.....	9
5. L'ABSENTEISME.....	9
6. L'ANCIENNETE DU PERSONNEL	9
7. LA FORMATION	10
8. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES.....	10
L'ACCOMPAGNEMENT	11
1. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI EN 2022.....	11
2. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT AU PHAJ.....	18
3. LES PARTENARIATS	21
LES PROJETS ET PERSPECTIVES 2023	23

Les faits marquants de l'année 2022

✚ La crise sanitaire COVID 19 de 2020/2021 est venue perturber nos organisations de travail. Les résidents, contraints de rester dans leur logement, ont changé leurs modes de vie et se sont isolés, rendant plus difficile l'accompagnement du personnel éducatif. Toutes les activités collectives avaient été suspendues pendant plusieurs mois, ce qui a complètement stoppé la dynamique collective qui était présente jusqu'alors au FJT. En 2022 et actuellement encore, nous avons du mal à rétablir cette dynamique tant la crise a changé les habitudes.

✚ L'activité de restauration collective proposée par le FJT a été arrêtée pour des raisons économiques. En effet, là encore, la crise sanitaire a touché de plein fouet cette activité qui malgré une reprise en 2021 n'a pas pu être sauvée. Les habitudes de vie des clients réguliers ont changé (télétravail, changement d'horaires, changement d'habitudes pour le déjeuner...) rendant cette activité encore plus déficitaire.

Nous avons proposé la signature d'un contrat de sécurisation professionnelle au personnel licencié économique et nous les avons accompagnés dans leur recherche de reclassement. Ainsi, 4 salariés sur 5 ont pu être reclassés immédiatement après la fermeture de la restauration (une en interne et trois en externe).

Il n'y a donc plus de restauration collective proposée par le FJT. On peut cependant noter que l'arrêt de cette activité n'a pas impacté les résidents de notre structure dans la mesure où la plupart ne prenait pas leurs déjeuners à la cafétéria (soit parce qu'ils ne sont pas présents le midi sur la structure (salariés, scolaires...), soit parce que ce n'est pas dans leurs pratiques.

Nous espérons que cette fermeture va permettre à l'établissement de retrouver un équilibre financier et d'avoir une situation économique saine.

✚ En septembre 2022, le départ de la Directrice a perturbé l'organisation du PHAJ. L'établissement a été dirigé pendant la vacance de poste par la direction générale, Mr Gilles VALLADONT, Directeur Général et Mme Nathalie SERRA, Directrice Générale Adjointe. La nouvelle responsable n'est arrivée qu'en février 2023. De 2019 à ce jour, notre établissement a connu trois directions différentes. Une réorganisation importante des services du Point Habitat Jeunes est en cours, notamment une réflexion sur notre activité et sur les besoins des résidents. **Il est à noter qu'en septembre 2022, le dispositif SAJES a été repris par le Centre Educatif Marcel ROZARD sous la direction de Mr Jean François MARTZOLFF.**

✚ Des problèmes sanitaires liés au COVID sont également apparus. En effet, lors des différents confinements, les résidents ont dû se restaurer dans leur chambre pour limiter la propagation du virus. Nous avons dû alors faire face à une prolifération de cafards au sein de la résidence dû au manque d'hygiène dans les chambres. Un prestataire spécialisé est intervenu à plusieurs reprises en 2022 pour éradiquer cette invasion et intervient encore à ce jour très régulièrement.

PRESENTATION DU POINT HABITAT JEUNE

1. L'agrément

Le **Point Habitat Jeunes** de Frotey les Vesoul possède une double appartenance réglementaire et relève de 2 codes de loi : le **Code de l'Action Sociale et des Familles** et le **Code de la Construction et de l'Habitat**.

Les FJT sont des **Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux** au sens de l'alinée-10° de l'article L.312-1 du CASF. + les décret 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.

Les FJT sont des **Résidences Sociales** : inscrites dans le **Code de la Construction et de l'Habitat** : Article L633-1 et suivant ; art R351-55 et suivants

Nous gérons 122 places résidences sociales : Arrêté Préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016 valable pour une durée de 15 ans.

A ce titre, nous nous devons de respecter un accueil de public défini par la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Saône. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics.

Au moins 65%

- Jeunes actifs entre 16 et 25 ans
- Jeunes en apprentissage
- Jeunes en recherche d'emploi
- Jeunes stagiaire de la formation professionnelle

35% maximum

- jeunes étudiants
- jeunes entre 26 et 30 ans

15% maximum

- Jeunes pris en charge par l'ASE ou tout autre organisme tiers

2. La mission

Ouvert en 1967, le Point Habitat Jeunes propose depuis cette époque une solution d'hébergement adaptée aux jeunes de 16 ans à 30 ans.

Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont étudiés en fonction du revenu des jeunes accueillis. La plupart ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne accueillie.

Pour accompagner les jeunes, nous disposons de 3 sites :

- Un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey les Vesoul et qui a une capacité d'accueil de 84 places.

- Un site situé au Relais 19 rue de la Vaugine à Vesoul et qui a une capacité de 77 places
- Un site situé au Boulevard des Alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

Ces hébergements offrent des prestations communes :

- Surveillance de nuit
- Secrétariat
- Accompagnement éducatif
- Entretien des communs.

Au 31 décembre 2022, le taux d'occupation est de 72.73% pour l'ensemble des trois sites.

Ce taux, peu élevé, s'explique en partie par la vétusté des locaux sur le site de Frotey-lès-Vesoul et l'évolution des besoins des résidents car nos chambres ne permettent pas de se faire à manger et certaines ne sont pas équipées de WC (toilettes en commun et cuisines communes).

C'est le site du Relais 19 qui affiche le taux de remplissage le plus élevé, notamment dû au fait que sur ce site, nous proposons essentiellement la location de studios, type d'hébergement très attractif et plébiscité par les jeunes (étudiants, apprentis...). Une convention passée avec le groupe hospitalier de la Haute Saône (GH 70) contribue également à un bon taux de remplissage.



PRESENTATION DU PERSONNEL

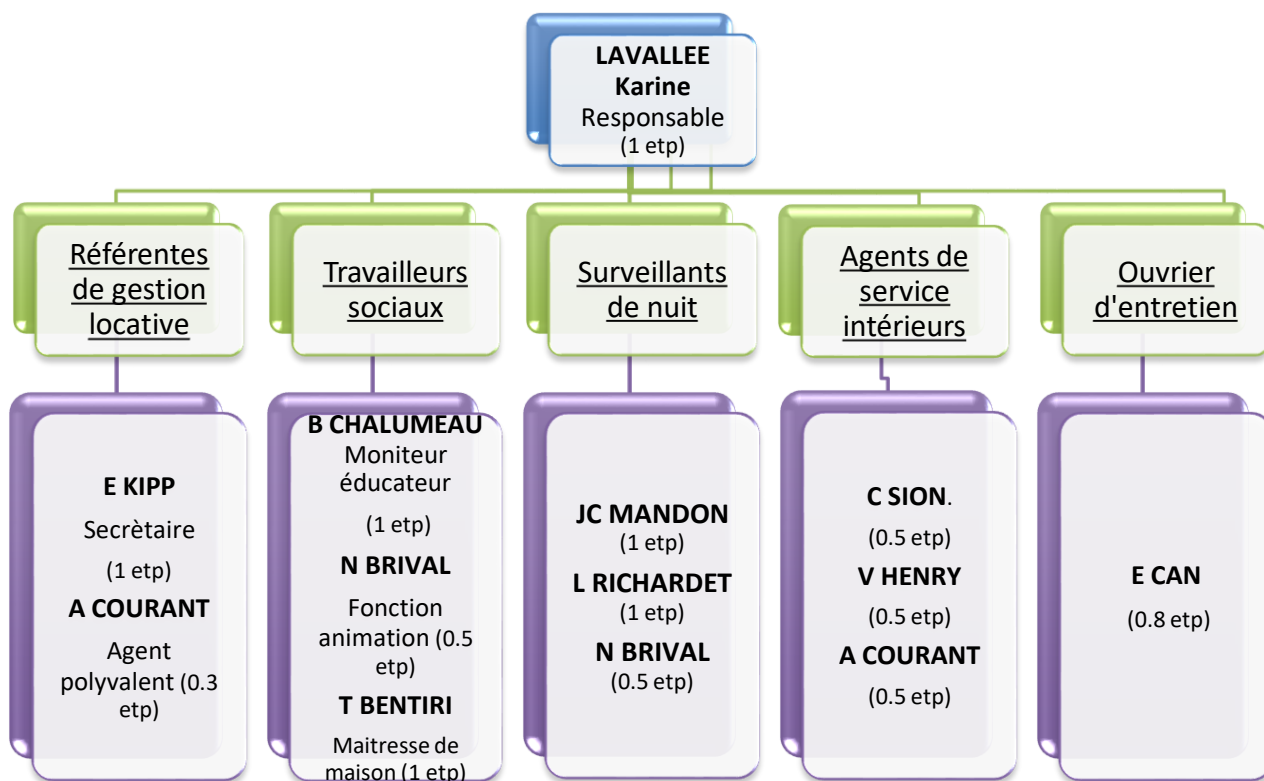
1. L'organigramme

Une direction unique assure la gestion des trois sites. Le PHAJ est ouvert 365 jours par an.

Au 31.12.2022, le service restauration a été fermé. Cependant, pour des raisons administratives, certaines personnes du service restauration étaient encore présentes dans les effectifs. A cette date, le PHAJ comprend 12.2 ETP pour 14 personnes physiques (dont 1 personne en CDD)



Pour information, l'effectif à compter du 01.03.2023 s'élève à 9.6 ETP (hors dispositif CEJ-JR) et 11 personnes physiques dont 1 personne en cdd.



2. Les mouvements

Effectif au 31.12.2021	19 personnes (16.48 etp)	
Entrées en 2022	2 personnes en CDD (2 etp)	1 etp Maitresse de maison 1 etp Commis de Cuisine
Sorties en 2022	7 personnes dont 2 CDD et 5 CDI (6.28 etp)	1 etp Directrice 1 etp Chef Cuisinier 1 etp Commis de Cuisine 1.51 etp Agent de Cuisine 0.77 etp Agent d'entretien 1 etp éducateur spécialisé
Effectif au 31.12.2022	14 personnes (12.2 etp)	

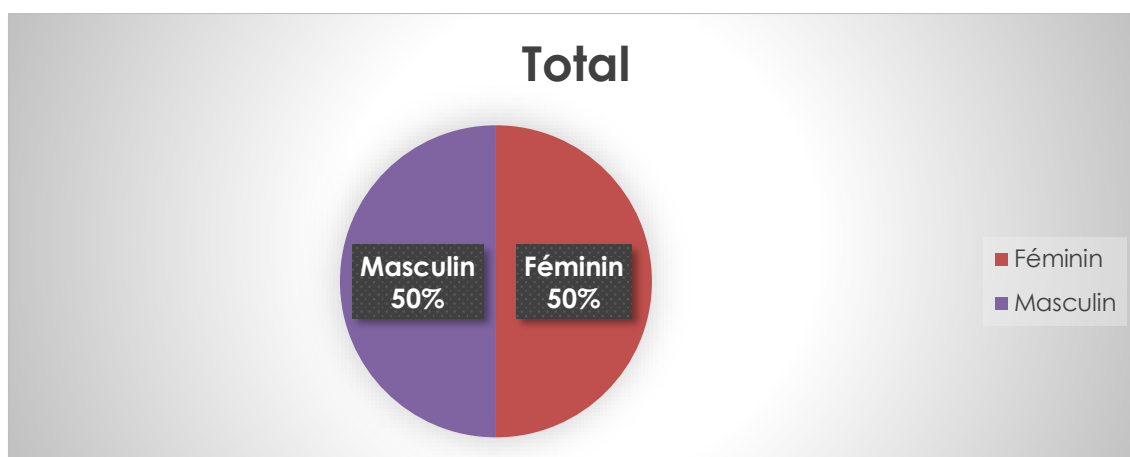
3. Les motifs de départ

En 2022, 7 personnes sont sorties de nos effectifs pour les motifs suivants :

- ✚ 2 ruptures conventionnelles
- ✚ 2 fins de contrat CDD
- ✚ 2 transferts vers un autre établissement
- ✚ 1 départ en retraite

Les sorties sont principalement liées à la fermeture de la restauration.

4. La répartition homme-femme

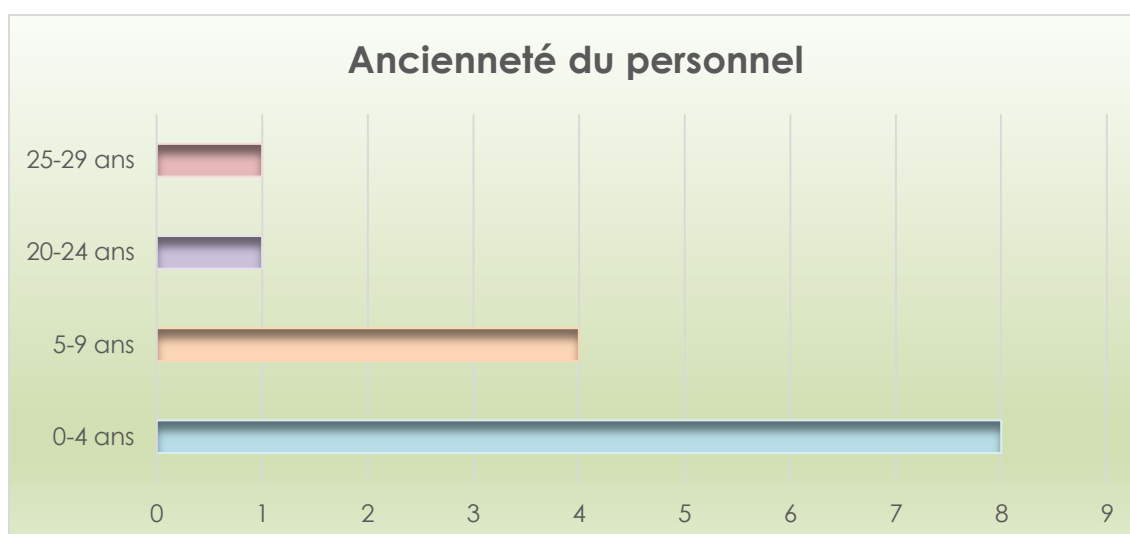


5. L'absentéisme

Motif	Nombre de jours d'absence calendaire
Congé enfant malade	6
Convenance personnelle	6
Congé événements familiaux	1
COVID : mesure d'isolement	7
Maladie	147
Total	167

Le taux d'absentéisme est de 2.58% sur l'année 2022

6. L'ancienneté du personnel



L'ancienneté moyenne est de 6 ans.

7. La formation

En 2022, le personnel a pu bénéficier des formations suivantes :

Intitulé	Nb Heures/Séance	Nb de séances	Nb de professionnels	Total
Formation incendie	1 h	1	8	8 h
Logiciel SIHAJ (partie socio-éducative)	3.5 h	2	2	14 h
Logiciel SIHAJ (partie gestion locative)	7 h	4	1	28 h
Sensibilisation Harcèlement Sexuel	3 h	1	4	12 h

Total pour l'année 2022 : 62 heures de formation qui ont concerné 8 personnes.

8. L'accueil des stagiaires

En 2022, nous avons accueilli :

- Une stagiaire BAC PRO LES METIERS DE L'ACCUEIL sur 3 périodes :
 - Du 07 juin au 03 juillet 2022
 - Du 21 novembre au 17 décembre 2022

La 3^{ème} période s'est déroulée sur l'année 2023.

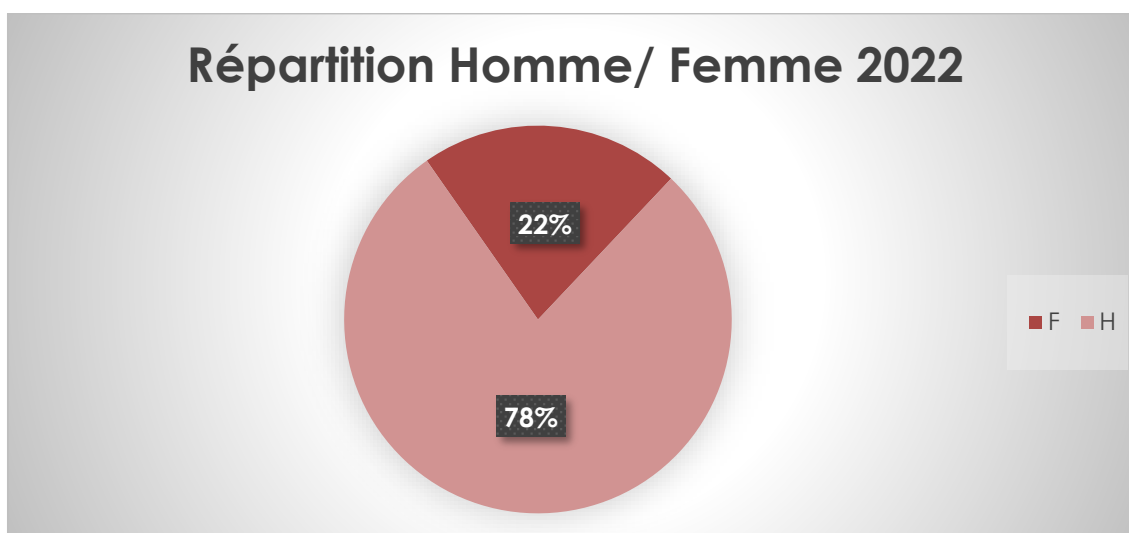
- Du 20 mars au 15 avril 2023

L'ACCOMPAGNEMENT

1. Caractéristiques du public accueilli en 2022

Répartition par sexe

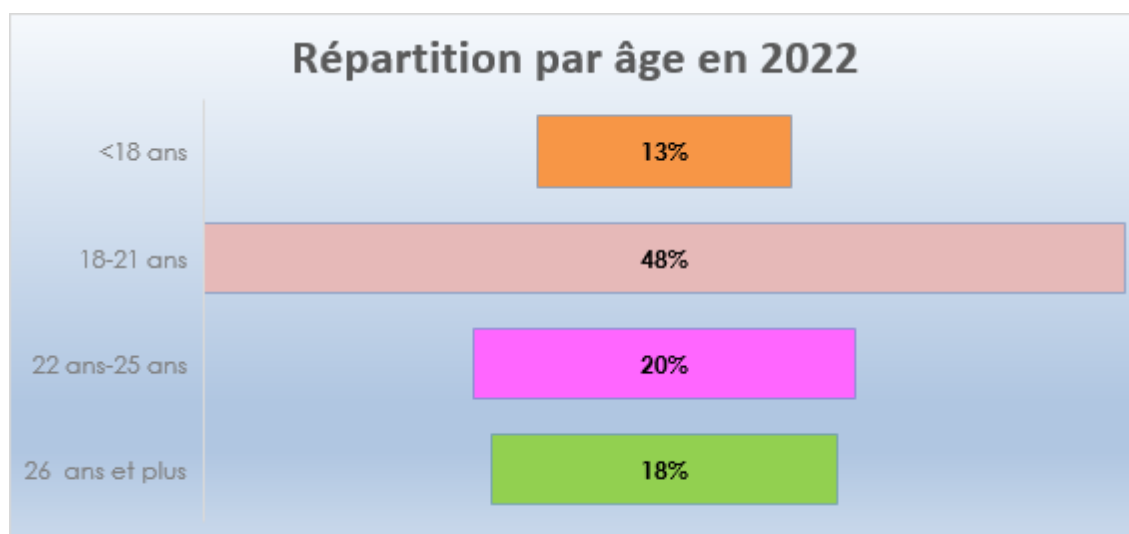
Nombre de personnes accueillies	2022
- garçons	176
- filles	49
Total :	225



Le Point Habitat Jeunes accueille majoritairement des garçons. On peut supposer que l'activité industrielle, les programmes de formation du département attire une population masculine.

Répartition par âge en 2022

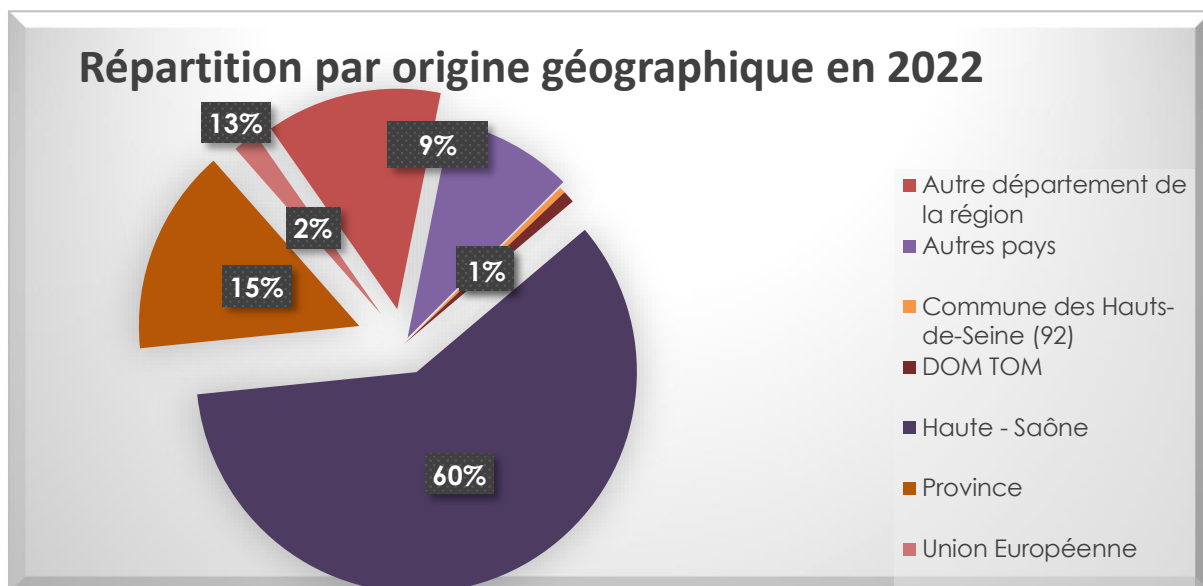
Ages	2022
- 18 ans	30
de 18 à 21 ans	109
de 22 à 25 ans	45
de 26 à 30 ans	41



On constate que la majorité du public est âgé de 18 à 30 ans. Il s'agit pour la plupart de jeunes en apprentissage ou intérimaires sur la ville notamment STELANTIS. L'IUT de Vesoul nous aiguille quelques étudiants au vu du manque de logements appropriés sur le bassin Vésulien.

Répartition par origine géographique en 2022

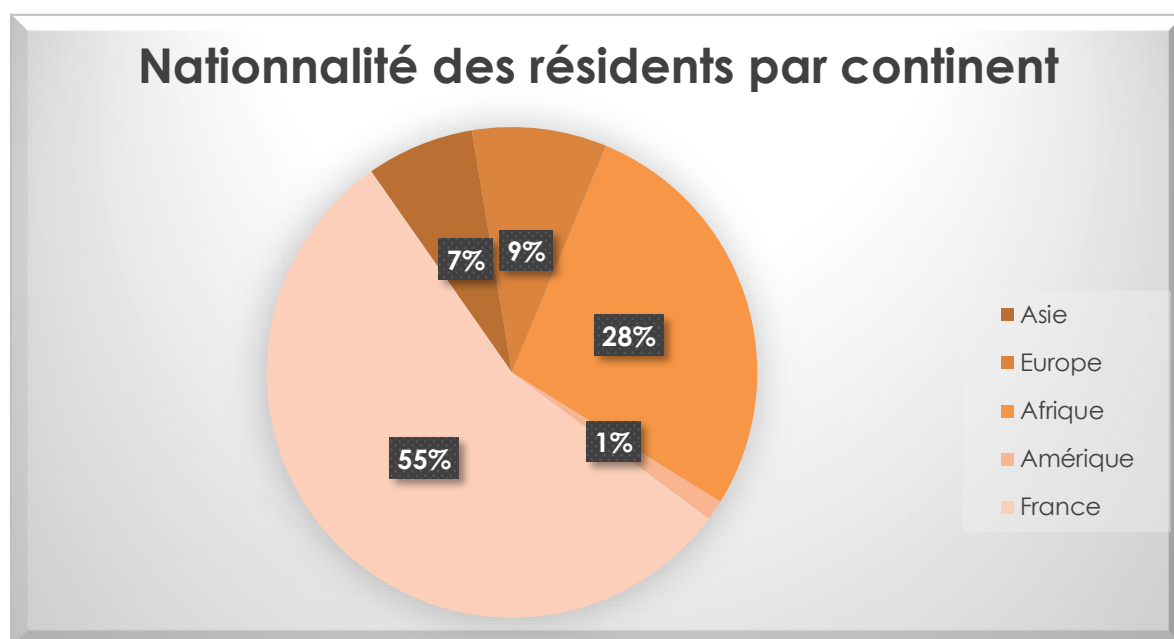
Origine géographique	2022
- Département (70)	134
- Région	29
- France	35
- DOM-TOM	2
- Autres Pays	25



Les résidents qui arrivent du département sont des jeunes qui sont attirés par la préfecture de la Haute- Saône pour des raisons d'attractivité de la zone (Emploi, Centre de formations, Pôle emploi, Mission Locale).

Nationalité des résidents par continents

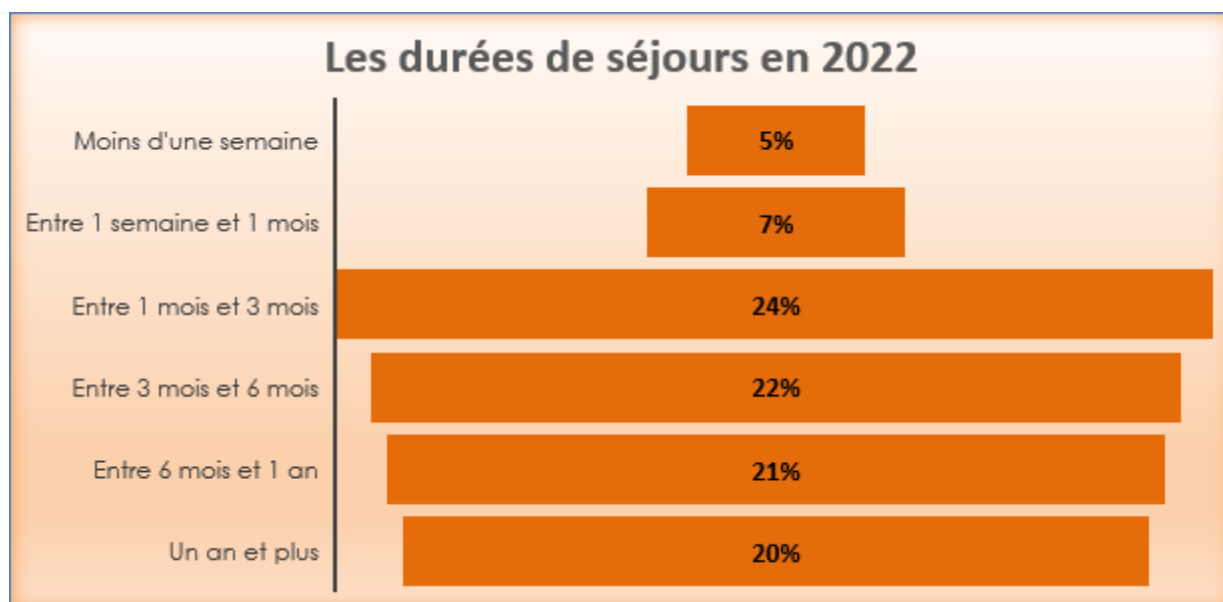
Continent	2022
- Asie	16
- Europe (dont France)	144 124
- Afrique	62
- Amérique	3



Même si la nationalité française est majoritaire, le PHAJ accueille des personnes de nationalités différentes notamment provenant du continent africain. Cette mixité permet l'ouverture à d'autres modes de vie. Nous constatons également l'arrivée de personnes Ukrainiennes principalement due à la guerre dans leur pays.

DURÉE MOYENNE DES SÉJOURS

Durée	2022
- Plus d'un an	46
- 6 mois à un an	48
- 3 à 6 mois	50
- 1 mois à 3 mois	54
- 1 semaine à 1 mois	16
- moins d'une semaine	11

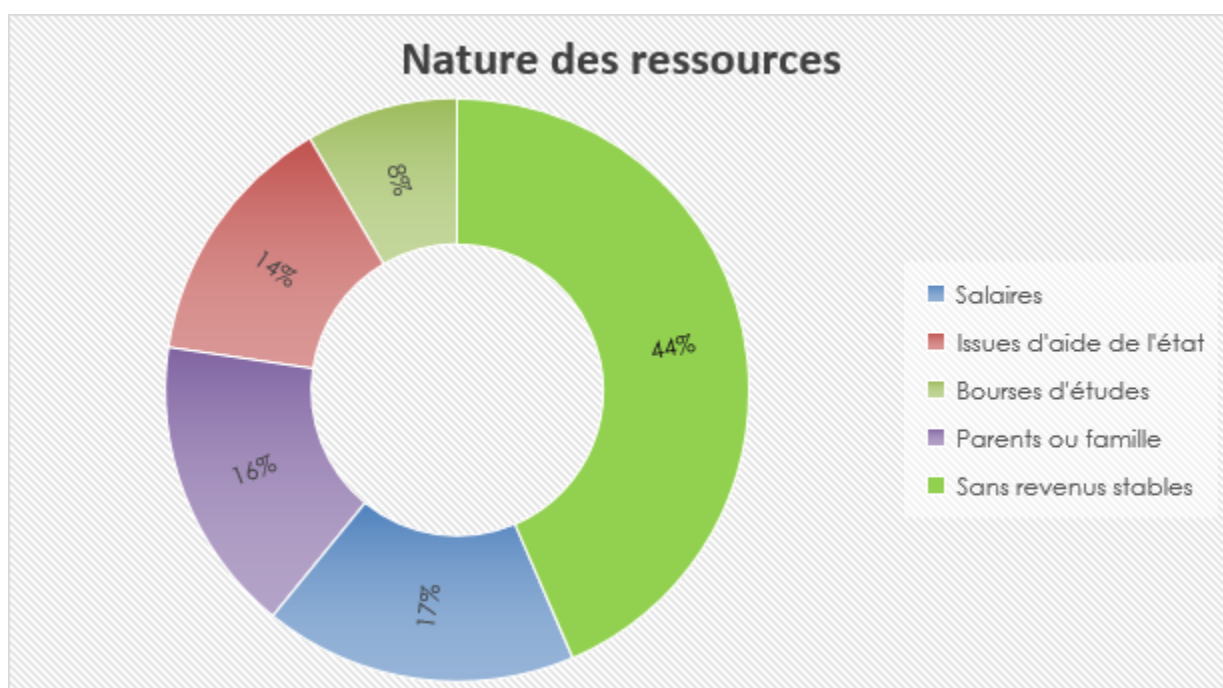


Les séjours de courtes durées correspondent à des périodes de stages, CFA, d'essai, de mutation, de contrats en alternance.

Les jeunes qui vivent au PHAJ depuis plus d'un an sont pour la plupart des résidents en situation précaire.

Répartition par nature des ressources

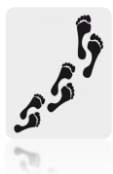
Nature des ressources en 2022	Nombre de personnes
Salaires	39
Issues d'aide de l'état	32
Bourses d'études	19
Parents ou famille	37
Sans revenus stables	98



Le relogement des jeunes reste une problématique de plus en plus lourde liée à la fois au parcours chaotique des jeunes, à leur faible revenu et aux transitions entre emploi et chômage.



Répartition par moyens de transport



67



25



3



36



94

La trottinette électrique est un moyen de locomotion de plus en plus privilégié par nos résidents car elle permet de se déplacer sur Vesoul en parfaite autonomie et à moindre coût.

2. L'accueil et l'accompagnement au PHAJ

Les demandes d'admission

Durant l'année 2022, 93 personnes demandant une admission ont été reçues dans le cadre d'un entretien d'évaluation de leur situation.

77 % des demandes ont reçu un avis favorable de la commission. Les refus sont motivés à 7 % par l'âge du demandeur, 8 % par des ressources insuffisantes et 8% par un projet professionnel insuffisamment construit.

Des aides à l'accès au logement (Garantie Visale, FSL, ...) sont sollicitées régulièrement afin de faire aboutir la demande de logement.

Chaque demande est ensuite considérée lors de la commission d'attribution qui se réunit tous les jeudis, qui se prononce et valide ou non l'admission du jeune. Des éléments complémentaires peuvent être demandés.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le lieu recherché, l'autonomie du jeune.

L'accueil

L'installation peut se faire 24h/24 et 365 jours par an, grâce à la présence de surveillants de nuit et de personnel socio-éducatif les week-ends et jours fériés.

Ensuite lors de l'accueil, la secrétaire, référente logement, procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement. Elle remet un état des lieux et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. Elle finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encaissement du loyer et dépôt de garantie, dossier APL.

Nous organisons des permanences sur nos sites afin de répondre à des préoccupations personnelles ou afférentes à la vie au sein de nos résidences. Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour que l'amplitude de cet accueil soit la plus large possible toute la semaine et même le week-end

Par exemple, la permanence qui se tient chaque jeudi entre 12h et 14h sur le site du RELAIS 19 est importante. Les jeunes qui y résident, bien que plus autonomes, ont également des besoins en termes d'aide administrative, de paiement des loyers, d'achat de jetons de machines à laver ...

Ces jeunes sont dans l'attente d'une présence plutôt que d'appel téléphonique. C'est pourquoi une présence éducative et administrative y est maintenue.

Pour une majorité de jeunes, il s'agit d'une première expérience de logement autonome. Dans ce cadre, un accompagnement est utile pour qu'ils s'approprient leur espace et qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités en qualité d'occupant du logement. Il s'agit notamment :

- ✚ Constitution du dossier APL : la référente logement constitue le dossier APL avec le jeune, l'envoi et suit les versements.
- ✚ Responsabilisation sur les droits et devoirs du locataire : Entretenir son logement, ranger et nettoyer régulièrement, sortir ses poubelles... Ce sont des réflexes que les jeunes doivent acquérir. Lorsque des difficultés sont repérées, des visites régulières sont proposées pour apporter méthode et conseils, mais également favoriser une implication assidue.
- ✚ Favoriser le vivre ensemble : d'une part des temps collectifs permettant à chacun de prendre place au sein de la résidence sont organisés. D'autre part, le rôle de médiateur est important au quotidien pour désamorcer les conflits et éviter que des situations ne s'enveniment.
- ✚ Suivi des impayés de loyer : une attention particulière est apportée aux difficultés de paiement du loyer : les identifier rapidement permet d'accompagner le jeune dans la recherche de solution. Le jeune est reçu en entretien afin d'identifier les causes. Qu'il s'agisse d'une situation de transition (perte d'emploi, interruption des droits) ou d'une difficulté à gérer le budget, des solutions peuvent être proposées. Elles peuvent concerner directement les impayés (mise en place d'échéancier, dossier d'aide financière) mais aussi définir des objectifs plus larges d'accompagnement social (travail sur la gestion du budget, accompagnement à l'insertion professionnelle, mise en place des aides de droit commun auxquelles le jeune a droit de type prime d'activité, CMU etc.)

Le jeune est invité à rencontrer l'équipe éducative en soirée, pour faire connaissance et prendre ses marques vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement, organisation pratique, animations socio-éducatives.

L'accompagnement socio-éducatif :

Pour consolider l'insertion des jeunes qui en ont le plus besoin et qui font le choix de faire appel à notre accompagnement, l'équipe éducative se concentre à lever les freins tout en permettant à ces jeunes d'être acteurs de leur parcours. Il s'agit notamment :

- ✚ Offrir des services pour favoriser une écoute, un accompagnement pour privilégier l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés pour y parvenir seuls, en partenariat avec les acteurs médico sociaux du département, de leur région.
- ✚ Permettre la réalisation d'un projet de vie réaliste visant à l'autonomie sociale et/ou professionnelle.
- ✚ Proposer un accompagnement personnalisé :
 - ✓ Un projet au plus près des attentes de la personne avec des axes, des objectifs et avec les moyens à mettre en œuvre par l'accompagnement.

- ✓ Une attention de l'équipe pour repérer et valoriser les capacités de chaque jeune et à l'encourager dans ses démarches.
- ✓ Une préparation progressive à la sortie.

Le PHAJ est une passerelle de l'acquisition d'une pleine autonomie pour ces jeunes, un suivi éducatif est donc nécessaire.

Au cours de l'année 2022, un accompagnement social a été réalisé auprès de 49 jeunes, soit 46 jeunes sur Frotey et 3 jeunes du Relais 19.

La demande est moins importante au Relais 19 ; en général les jeunes qui y sont accueillis ont une autonomie plus affirmée ou des relais familiaux plus important.

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels.

Au total, 216 entretiens individuels d'accompagnement social au PHAJ, sur l'extérieur, au bureau ou téléphonique ont été réalisés cette année.

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social :

- 13 % perçoivent l'AAH, l'ATA ou le RSA.
- 13 % sont apprentis ou salariés.
- 57 % perçoivent le chômage ou l'indemnité Garantie jeunes.
- 17 % sont étudiants ou en formation professionnelle.

Parmi ces profils plusieurs problématiques se détachent. Celles-ci peuvent se cumuler selon les situations. Les plus significatives sont les suivantes.

- ✚ Plus de 40 % des résidents ayant été accompagnés l'étaient à la suite d'une fin de prise en charge par une structure sociale ou médico-sociale (Centre éducatif, MECS, CADA) ou une sortie d'un dispositif d'aide spécifique (DIJ, Contrat Jeune Majeur). Dans ce cas le relais est assuré avec les intervenants précédents pour assurer une continuité dans l'accompagnement proposé. Cette phase de transition entre une structure et une autonomie complète est importante et elle est plus ou moins facile selon le degré d'autonomie du jeune.
- ✚ Presque 35 % des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social sont de nationalité étrangère (statut de réfugié, titre de séjour, récépissé de demande de titre de séjour ou carte de résident). Il s'agit ici d'un besoin particulier d'accompagnement, la barrière de la langue, une méconnaissance des institutions, des droits et du fonctionnement administratif français accroît le besoin d'un accompagnement social de proximité.
- ✚ Environ 20% des résidents ayant bénéficié d'un accompagnement social étaient en Contrat Jeune Majeur. Il s'agit ici uniquement des résidents dont la mesure n'est pas exercée par un établissement extérieur (centre éducatif ou MECS). Ils sont dans une démarche de formation ou scolarité. Une vigilance particulière à leur égard est

nécessaire car ils ont peu d'ancrage relationnel, un manque de repères, parfois des fragilités personnelles liées à leur parcours. La question cruciale est la fin du contrat jeune majeur. Elle se pose parfois très rapidement et peut venir déstabiliser ces jeunes dont l'équilibre peut être précaire.

L'animation

Malgré le changement de direction, le PHAJ a pu organiser des moments conviviaux afin de renforcer les liens entre les résidents et les professionnels.

- ✚ Un barbecue a été organisé durant le mois de juin. 24 résidents ont pu participer à cet événement festif. .
- ✚ En septembre 2022, un pot d'accueil au relais 19 a permis d'accueillir les nouveaux étudiants pour qu'ils puissent faire la rencontre de ceux déjà installés et créer ainsi un esprit de camaraderie.
- ✚ Pour Noël et Nouvel an, nous avons organisé des repas avec les résidents afin de pouvoir passer les fêtes ensemble et créer des moments de convivialité. Il y a eu entre 15 et 20 résidents qui ont participé à ces événements.

3. Les Partenariats

Le PHAJ, un partenaire pour l'insertion des jeunes

Le choix du PHAJ est aussi d'accueillir des jeunes en difficulté, à la recherche des modalités même de leur insertion.

La première mission que s'est donnée l'Association en qualité de gestionnaire de résidence sociale FJT est d'accueillir ces jeunes en recherche d'un logement temporaire et de les accompagner vers l'autonomie ; ceux-ci se trouvent souvent dans des situations complexes dont ils peuvent rarement sortir sans aide.

Le soutien que nous leur proposons est primordial d'un point de vue hébergement mais incomplet. Il ne prend son sens que dans un partenariat de coopération avec les autres intervenants sociaux concernés afin d'offrir aux jeunes accompagnés une meilleure perspective en matière d'insertion.

Pour assurer un suivi de qualité auprès des résidents, nous travaillons en partenariat avec diverses structures situées dans le bassin vésulien :

La mission locale de Vesoul est l'un des premiers partenaires de l'insertion professionnelle avec qui nous travaillons pour les résidents qui sont inscrits dans le cadre de la garantie jeune (contrat engagement jeune depuis mars 2022). Des rendez-vous tripartis sont régulièrement mis en place afin d'assurer le meilleur accompagnement possible pour les résidents. En 2022,

5 entretiens ont été réalisés avec les divers conseillers de la mission locale, les résidents et le PHAJ afin de pouvoir faire le point sur leur situation.

Les partenariats avec d'autres dispositifs

Pendant l'année 2022, le PHAJ a accueilli :

- ✚ 3 résidents venant du **Centre Educatif Marcel Rozard**, parmi eux, 1 résident MNA a été accueilli suite à sa fin de prise en charge de l'ASE afin qu'il soit encore accompagné pour ses démarches administratives et sa scolarité. Les 2 autres résidents mineurs ont temporairement intégré le PHAJ afin que l'équipe éducative du centre éducatif puisse constater le degré d'autonomie des résidents. Un point sur les situations est régulièrement fait.
- ✚ Une jeune provenant du **Centre Educatif de Frasne le château**. Celle-ci était suivie dans le cadre du contrat jeune majeur afin de bénéficier d'une aide financière.
- ✚ Des jeunes provenant de structures qui relèvent du handicap et participant au projet « BE 4 WORK » avec **l'Esat de Villersexel**. Ce partenariat est établi afin de pouvoir offrir un logement aux personnes accueillies par l'ESAT, 8 entretiens de situation ont été réalisés dans le cadre de ce projet.
- ✚ Le dispositif insertion jeune (DIJ) et le dispositif SAJES. 6 entretiens ont été réalisés avec les divers conseillers de la mission locale et les résidents afin de pouvoir faire le point sur leur situation.
- ✚ Une demande SIAO pour une orientation du DIJ a été faite pour une résidente du PHAJ anciennement suivie par l'ASE afin qu'elle puisse bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement plus soutenu.

Le PHAJ devant respecter l'accueil maximum de 6 mineurs par bâtiment pour des raisons de sécurité, il est difficile d'accueillir des jeunes mineurs car ces places sont régulièrement remplies avec le service d'accompagnement des jeunes en semi autonomie (SAJES accompagnement MNA).

LES PROJETS ET PERSPECTIVES 2023

En 2022, l'association a pris la décision d'assainir la situation financière du PHAJ qui depuis plusieurs années était déficitaire. La première phase de ce projet consistait à fermer la restauration collective, ce qui fut fait fin 2022. Il va maintenant falloir travailler sur les budgets afin de garantir la stabilité financière de la structure. Même si le PHAJ a une utilité sociale forte comme nous avons pu le constater, l'équilibre économique du fonctionnement des résidences sociales -FJT est complexe, notamment dans le financement de l'action socio-éducative. C'est un enjeu important pour les années à venir.

Parallèlement, d'autres axes sont à travailler en 2023 :

- Le rachat des bâtiments de Frotey-lès-Vesoul à Habitat 70 afin de pouvoir réhabiliter le site.
- Entamer des démarches de recherche de financement en vue de rénover le site de Frotey-lès-Vesoul. L'agrément « maîtrise d'ouvrage insertion » obtenu en 2023 y participe.
- Réorganiser le site suite à l'arrêt de la restauration notamment en redéfinissant les rôles et missions de chacun.
- Mettre en place le Conseil de la Vie Sociale au sein de l'établissement afin de recueillir les attentes et les besoins de nos résidents.
- Faire une étude de territoire pour mettre en adéquation les besoins et nos agréments.
- Mettre en œuvre une politique d'entretien de nos bâtiments afin de sécuriser les sites.
- Travailler le projet de rénovation des bâtiments de Frotey-lès-Vesoul.
- Etudier l'utilisation du logiciel SIHAJ pour la partie gestion locative.

Tous ces axes vont être déterminants pour l'avenir du PHAJ.

Merci à Mme KIPP Elisabeth, référente gestion locative, et à Mr CHALUMEAU Bruno, éducateur, qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce rapport d'activité.

La responsable du PHAJ,

Karine LAVALLEE